



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 23 mai 2014, à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h00.

Présidence: M. Cédric Weissert, Président du Conseil communal.

Appel: 58 membres présents lors de l'appel.

14 personnes excusées :

Mmes et MM. Benjamin Bader, Pascal Calderari, David Cananiello, Jean Cavalli, François Chapuis, Catherine Gauchoux, Mike Germain, Mehdi Sébastien Lager, Vincent Maeder, Stéphane Masson, Michel Miéville, Laurent Renaud, Germain Schaffner, Salvatore Vero.

Absent : M. Florian Ray Iunius

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 2 mai 2014
3. Assermentations
4. Préavis n° 2014/06 – Communalisation du Centre de vie enfantine Domino
5. Préavis n° 2014/07 – Cimetière d'Écublens/VD – Révision du Règlement communal sur les inhumations, les sépultures, les incinérations, les exhumations et le cimetière
6. Préavis n° 2014/08 – Cimetière d'Écublens/VD – Aménagement d'un columbarium et réfection du jardin du souvenir – Demande de crédit de construction
7. Préavis n° 2014/09 – Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2014
8. Divers
9. Communications municipales

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, le représentant de la presse, notre Huissier, le technicien et le public, **M. le Président** communique à l'assemblée les informations suivantes :

Au chapitre des représentations :

« Le jeudi 8 mai, j'ai assisté à l'Assemblée générale de l'Association des parents d'élèves. Au nom de notre Conseil, j'ai pu féliciter et remercier les bénévoles qui œuvrent au sein de cette association pour maintenir une bonne relation entre les parents et enfants envers le corps enseignant.

Le samedi 10 mai a eu lieu notre sortie du Conseil. Je tiens encore à remercier toutes les personnes présentes, qui grâce à leur participation additionnée au beau temps, nous ont permis de passer une belle journée.

Le mardi 20 mai, je me suis rendu, avec M. Jean-Claude Merminod, à la salle du Grand Conseil, sur invitation du Président Laurent Wehrlé. Avec tous les Présidents des Conseils communaux vaudois, nous avons pu mieux comprendre les activités du Grand Conseil et de son Président ainsi qu'entendre le fonctionnement du Conseil national par Monsieur André Bugnon. »

Au chapitre des votations :

Votations du 18 mai 2014

Au niveau fédéral :

OBJET N° 1 : SOINS MEDICAUX DE BASE

Electeurs inscrits :	5'310
Taux de participation :	53.52%
Bulletins rentrés :	2'842
Blancs :	88
Nuls :	1
Valables :	2'753
Oui :	2'486
Non :	267

OBJET N° 2 : PEDOPHILES NE TRAVAILLANT PLUS AVEC LES ENFANTS

Electeurs inscrits :	5'310
Taux de participation :	53.52%
Bulletins rentrés :	2'842
Blancs :	64
Nuls :	3
Valables :	2'775
Oui :	2'027
Non :	748

OBJET N° 3 : SALAIRES EQUITABLES

Electeurs inscrits :	5'310
Taux de participation :	53.52%
Bulletins rentrés :	2'842
Blancs :	70
Nuls :	2
Valables :	2'770
Oui :	865
Non :	1'905

OBJET N° 4 : LOI FONDS SUR LE GRIPEN

Electeurs inscrits :	5'310
Taux de participation :	53.52%
Bulletins rentrés :	2'842
Blancs :	69
Nuls :	0
Valables :	2'773
Oui :	905
Non :	1'868

Au niveau cantonal :

OBJET N° 1 : SAUVER LE LAVAUX

Electeurs inscrits :	5'310
Taux de participation :	53.52%
Bulletins rentrés :	2'842
Nuls :	1
Valables :	2'841

SUFFRAGES INITIATIVE :

Blancs :	168
Oui :	882
Non :	1'791

SUFFRAGES CONTRE-PROJET :

Blancs :	261
Oui :	1'859
Non :	721

SUFFRAGES QUESTION SUBSIDIAIRE :

Blancs :	271
Initiative :	703
Contre-projet :	1'867

M. le Président souhaite également informer le Conseil que le Président du PLR + ID, M. Pascal Favre, a décidé de remettre son mandat. Mme Christine Meyer-Favey a été élue à ce titre. Il tient ainsi à remercier M. Pascal Favre pour son travail et la bonne coopération qu'il a entretenue avec les autres partis et félicite Mme Meyer-Favey pour sa nomination.

POINT 1 **Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président ouvre la discussion ; elle n'est pas demandée. **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

POINT 2 **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2014**

M. le Président ouvre la discussion ; elle n'est pas demandée. Au vote, **le procès-verbal est accepté à l'unanimité** avec remerciements à la Secrétaire.

POINT 3 Assermentations

En préambule, **M. le Président** informe les Conseillers de la démission de M. Michele Perlini et en donne lecture (annexe 1). Dite démission étant parvenue tout récemment, les commissions dans lesquelles siégeaient M. Perlini ainsi que la nomination de son remplaçant au Bureau du Conseil de même que l'assermentation du nouveau Conseiller interviendront au Conseil du 26 juin prochain.

M. le Président rappelle, comme annoncé lors de notre dernière séance, que le groupe Forum a décidé de remplacer notre regretté Can Korkmaz lors du présent Conseil en la personne de M. Carlo Turtora. Suite à son élection en qualité de Secrétaire suppléant, M. Charly Rothen sera également assermenté ce soir.

Il explique ensuite brièvement la procédure relative aux deux assermentations ci-dessus évoquées :

« Je vais appeler le futur Conseiller ainsi que notre nouveau Secrétaire suppléant à venir ici devant la tribune. Puis, je vais lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors le futur Conseiller et le nouveau Secrétaire suppléant qui, à ce moment, lèveront la main en disant « je le promets ».

J'appelle donc M. Carlo Turtora et M. Charly Rothen à venir devant la tribune et je prie les membres du Conseil de bien vouloir se lever. »

Après lecture du serment, puis promesse faite, **M. Carlo Turtora** rejoint les rangs du Conseil et **M. Charly Rothen** prend place aux côtés du Président et de la Secrétaire sous les applaudissements de l'Assemblée.

L'effectif passe à 59 membres présents.

POINT 4 Préavis n° 2014/06 – Communalisation du Centre de vie infantine Domino

M. le Président passe la parole à M. Samuel Karlen pour la lecture du rapport de la commission ad hoc. Lecture du rapport de la Commission des Finances¹ est ensuite donnée par M. Charles Koller. (Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe. Ils sont également consultables en ligne, sur le site www.ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Christophe Cartier, référence faite aux charges nettes de CHF 2'587'011.70 inscrites au point 6, sous la rubrique « Aspects financiers » de la page 4, aurait souhaité y voir décliné le détail des postes concernés.

Mme Pascale Manzini, Municipale, indique que ces dernières correspondent aux charges déjà existantes, subsidiées par les mécanismes de l'AJESOL (Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois), raison pour laquelle aucun détail ne figure dans le présent préavis. En tant que garderie – citant ici la garderie Vanille-Chocolat –, la composition peut se décliner comme suit : 80 à 85% pour les charges de personnel, loyer (à hauteur de CHF 240.00 le m², coût généralement appliqué dans les garderies communales), nourriture, livraison des repas, frais de bureau, administration et autres charges moindres d'exploitation. L'APEMS figurant dans les comptes 2013, les éléments détaillés apparaissent dans la section « parascolaire ». Reste toujours à tenir compte que l'AJESOL comblera le déficit d'exploitation. Elle espère toutefois

¹ La composition de la COFI, telle que relevée oralement pour les trois rapports lus ce jour (préavis 2014/06, 2014/08 et 2014/09), mentionne que M. Jean-Michel Barbey était excusé lors de la séance qui s'est tenue le 30 avril 2014.

que la Commission des finances aura pu consulter ces données et demande si ses explications conviennent à M. Cartier ou s'il souhaite obtenir la composition détaillée de ces charges.

La parole n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis n° 2014/06.

Au vote, **le préavis n° 2014/06 est accepté** à une large majorité avec une abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2014/06;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver la reprise du Centre de vie infantine Domino, sis à la route du Bois 27, comme nouvelle entité communale dès le 1er janvier 2015 et d'intégrer son personnel au sein de son administration.

Mme Pascale Manzini, Municipale, remercie le Conseil pour sa confiance quant au vote sur ce préavis. Elle tient aussi à exprimer sa gratitude au Comité de l'APPE (Association de parents pour la petite enfance) qui a œuvré bénévolement de nombreuses années pour le Centre de vie infantine Domino. La nouvelle Présidente de l'APPE, Mme Nathalie Philippoz, présente ce soir en tant qu'observatrice, peut ainsi entendre les remerciements de la Municipalité pour l'excellent travail accompli, avec grand professionnalisme et beaucoup de cœur, tout particulièrement dans l'étape concernant le passage du « petit » au « grand » Domino. Ces remerciements vont également à Madame Clémentine Hubleur, qui a démissionné cette année après avoir assumé la présidence durant plus de onze ans. Les applaudissements de la salle saluent l'intervention de Madame Manzini en signe de reconnaissance pour le travail accompli par le Comité de l'APPE.

POINT 5 Préavis n° 2014/07 – Cimetière d'Ecublens/VD – Révision du Règlement communal sur les inhumations, les sépultures, les incinérations, les exhumations et le cimetière

M. le Président passe la parole à Mme Anne-Thérèse Guyaz. En préambule, en raison d'un état grippal, cette dernière – en accord avec les présidents des commissions ad hoc pour les préavis 2014/07 et 2014/08 – informe le Conseil qu'elle donnera une lecture écourtée des rapports y relatifs (introductions et conclusions). (Ces deux rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe. Ils sont également consultables en ligne, sur le site www.ecublens.ch)

M. le Président demande en premier lieu si cinq personnes soutiennent l'amendement proposé par la commission ad hoc consistant en l'ajout d'un troisième paragraphe à l'article premier du règlement, ajout dont la teneur est la suivante :

« Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent règlement s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes. »

Tel étant le cas, il ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée, elle est close. Puis, il procède au vote permettant de déterminer l'acceptation ou le refus de celui-ci. Cet **amendement est accepté** à une **large majorité** avec **six abstentions**.

La discussion se poursuit ensuite sur le préavis.

M. Alain Blanchoud précise avoir constaté lors des discussions au sein de son groupe que la nouvelle partie de ce règlement consistant en un « *balayage des tombes* », dont la surface est appelée à diminuer, n'avait pas été bien comprise. Leur longueur est actuellement de 1.80 mètre ; elles ne mesureront plus que 60 centimètres, les centimètres restant seront engazonnés, ce qui représente une importante modification, toutefois nécessaire pour le bien-être de notre cimetière.

M. Michele Mossi propose un amendement à l'article 17, haut de la page 8 du préavis, dont la formulation lui paraît peu claire, voire peut-être même incorrecte en français. Dans la citation se rapportant aux objets de pacotille (*verre, plaque souvenir, livre et toute imagerie sans intérêt artistique tels que petit ange, ...*) « tels » apparaissant au masculin pluriel est ici en théorie grammaticalement lié aux substantifs, verre, plaque souvenir, etc. S'il était lié uniquement à « imagerie », il s'accorderait donc au féminin : « telle ».

Cette précision lui semble importante, soulignant ici une expérience vécue : ses enfants ont eu à cœur de déposer un petit ange sur la tombe de leur grand-maman. Il trouverait fort regrettable d'interdire à des enfants, ou à quiconque, de déposer un objet analogue sur une tombe, raison pour laquelle il propose un amendement qui consiste à supprimer la phrase commençant par : « *Sont notamment proscrits : ...* » qui n'apporte pas grand-chose : le libellé précédent formule déjà le concept important que la Municipalité souhaite inscrire dans ce règlement. Par ailleurs, certains matériaux sont cités, comme l'Eternit. Lors de la rédaction de ce règlement datant de 1973, ce matériau contenait de l'amiante ; il était donc à proscrire en raison de sa dangerosité. Tel n'est plus le cas aujourd'hui.

M. le Président demande en premier lieu si cinq personnes soutiennent l'amendement proposé par M. Michele Mossi consistant en la suppression à l'article 17 de la phrase suivante :

« Sont notamment proscrits : les entourages métalliques, les barrières de toute nature, les porte-couronnes, les couronnes métalliques, la faïence, l'Eternit, les matériaux et objets de pacotille (verre, plaque souvenir, livre et toute imagerie sans intérêt artistique tels que petit ange, échelle céleste, allée d'arbres, ornements de série, etc.). »

Tel étant le cas, il ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée, elle est close. Puis, il procède au vote permettant de déterminer l'acceptation ou le refus de celui-ci. Cet **amendement** est **accepté** à une large majorité avec **9 avis contraires** et **13 abstentions**.

La parole n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis n° 2014/07.

Au vote, **le préavis n° 2014/07 tel qu'amendé ce jour est accepté** à une large majorité, avec deux abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2014/07;
- oui le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE après acceptation des deux amendements discutés ce jour

d'approuver le nouveau Règlement communal sur les inhumations, les sépultures, les incinérations, les exhumations et le cimetière, tel que présenté en annexe.

POINT 6 Préavis n° 2014/08 – Cimetière d'Ecublens/VD – Aménagement d'un columbarium et réfection du jardin du souvenir – Demande de crédit de construction

M. le Président passe la parole à Mme Anne-Thérèse Guyaz pour la lecture écourtée du rapport de la commission ad hoc. Lecture du rapport de la Commission des Finances est ensuite donnée par M. Charles Koller. (Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe. Ils sont également consultables en ligne, sur le site www.ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis n° 2014/08.

Au vote, **le préavis n° 2014/08 est accepté à une large majorité** avec une abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2014/08;
- oui le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter l'aménagement d'un columbarium et la réfection du jardin du souvenir, selon le présent préavis ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 111'000.- (cent onze mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 441 « Cimetière » et la nature n° 5010 «Ouvrages de génie civil», plus précisément dans le compte n° 441.5010.121 «Columbarium».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin de la mise en œuvre. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 7 Préavis n° 2014/09 – Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2014

M. le Président passe la parole à M. Charles Koller pour la lecture du rapport de la Commission des finances. (Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe. Il est également consultable en ligne, sur le site www.ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Alain Blanchoud s'interroge sur la double mention faite en page 8/11 (1^{er} et 3^{ème} paragraphes) concernant une demande de crédit complémentaire pour le *Contrat d'entretien service après-vente pour beamers* dont l'intitulé / justificatif (texte explicatif et données chiffrées) sont identiques (CHF 3'500.00 pour 15 beamers). De plus, considérant que l'on peut aisément en acquérir huit pour un montant approximatif de CHF 10'000.00, ce coût d'entretien lui semble

élevé. Quelle est l'explication du montant budgétisé à CHF 8'500.00 pour 15 beamers dans le premier paragraphe (compte n° 511.3152) et à CHF 3'500.00 également pour 15 dans le second (compte n° 511.3152). S'agit-il d'une erreur de copier-coller ou cela correspond-il respectivement à 50 et 20 vidéoprojecteurs ?

M. Christophe Cartier s'interroge sur les pages 5/11 et 6/11 : comptes 503.3141.02 – collège Epenex, 503.3141.05 – collège Mars et 503.3141.11 – collège Sempa (Coquerellaz). Il s'étonne de cette demande globale et urgente pour le changement de 53 stores (respectivement, 10, 16 et 27) pour ces trois collèges. Ces derniers ne se sont pas retrouvés simultanément en état de défectuosité en cinq mois. Un nombre si élevé n'aurait-il pas dû être planifié et compris dans les budgets ? Dès lors, il demande à ce que l'entretien des bâtiments soit mieux suivi.

Hormis cela, il doute que l'intitulé du compte n° 511.3112 de la page 7/11 : *Renouvellement du mobilier d'une salle de classe pour le collège du Croset + aménagement d'une salle de classe à la Coquerellaz pour élèves de 3P à 6P* – soit inscrit en ces termes dans nos comptes et dans nos budgets. Il déplore que ce constat s'applique à plusieurs autres éléments mentionnés dans cette demande de budgets complémentaires.

Mme Danièle Petoud, Municipale, confirme que l'intervention de M. Cartier est justifiée. Elle donne un bref historique : il y a 10 à 15 ans, les bâtiments étaient les parents pauvres dans beaucoup de communes ; l'entretien des bâtiments était effectué au coup par coup, les réparations réalisées seulement lorsqu'il y avait une réelle obligation. Notre parc de bâtiments demande beaucoup d'entretien. Nos employés communaux accomplissent nombre de réparations eux-mêmes afin d'éviter de faire appel à l'extérieur. Toutefois, si l'on parvenait encore à réparer jusqu'à ce jour, tel n'est désormais plus le cas. Nos bâtiments communaux sont vétustes. Le Conseil le constatera ces prochaines années : plus les budgets vont avancer et plus de préavis lui seront soumis.

Outre ce qui précède, elle rappelle que le Service concerné a vécu quelques années difficiles : il a passé par le renouvellement de son personnel, dont un chef de service en poste depuis deux ans et un adjoint depuis septembre dernier, tous deux issus du bâtiment. Ils ont consacré une certaine période pour passer en revue tous les bâtiments et ainsi parvenir à une vision d'ensemble facilitant une meilleure planification.

Elle poursuit sur la question des stores : actuellement, comme il doit souvent être fait appel au concierge lorsqu'il s'agit de les remonter, les enseignants ne les utilisent plus. L'adjoint au chef de service s'est penché sur cette problématique dès les premiers mois de son activité, le responsable du Service n'ayant pas eu la possibilité de l'étudier jusque-là. Une très bonne analyse a été ainsi réalisée, d'où la présente demande budgétaire complémentaire.

Plutôt que d'attendre que ces stores deviennent absolument inutilisables, il a été estimé préférable de traiter ce problème dans son ensemble. Pour cette raison, la décision d'inclure cet équipement dans la demande de crédits complémentaire a été prise et un appel d'offre lancé afin d'obtenir le meilleur prix. L'ensemble du corps enseignant et des élèves disposeront ainsi d'un matériel approprié. Par ailleurs, le montant global n'est pas exorbitant. L'inscrire au budget 2015 n'aurait pas permis de disposer d'un équipement performant avant 2016, d'où la volonté de l'inclure au préavis discuté ce soir.

M. Jean-Paul Dudt – indiquant que ce poste n'avait pas retenu initialement son attention lors de la séance en Commission des finances – s'interroge sur la dernière rubrique « *Allègement social des taxes sur les déchets* », soit les factures envoyées aux habitants d'Ecublens, où un complément de CHF 62'000.00 par rapport au budget est à comptabiliser.

Ce montant déduit de la TVA ne devrait-il pas figurer comme recettes dans le compte 450.4342.02 – *Taxes de base par habitant*, ce qui réduirait d'une cinquantaine de milliers de francs le déficit supplémentaire ?

M. Pierre Kaelin, Syndic confirme qu'il s'agit bien ici de la taxe de base calculée sur le nombre d'habitants ; une facturation nominative, par habitant, à laquelle s'ajoute la TVA est traitée informatiquement, sans envoi aux Ecublanaïsiens, puisqu'elle est prise en charge par les finances communales. Par rapport au nombre d'habitants, un *manco* de CHF 62'000.00 a été constaté. La répartition de ce montant doit être vérifiée avant qu'il puisse donner plus de précisions.

M. Jean-Paul Dudt, se référant au poste budgétaire n° 450.4342.0, relève qu'un montant de CHF 663'400.00 est inscrit dans les revenus, montant qui provient, s'il a bien compris, du compte n° 710.3665.13 (*Allègement social de la taxe poubelles*) où s'inscrivent CHF 774'700.00, ce qui doit correspondre au montant de CHF 663'400.00 plus TVA. Selon lui, considérant ce qui précède, il s'agirait dès lors de déduire la TVA de ce complément (CHF 62'000.00) et d'inscrire le résultat sur le compte n°450.4342.0.

M. Pierre Kaelin, Syndic, déclare, non sans humour, craindre que M. Dudt ait raison. Il prend bonne note de son intervention. Les éléments relevés ici seront détaillés dans les prochaines communications municipales. Il conclut avec simplicité : « *Vous avez raison, M. Dudt. Bravo !* »

La parole n'est plus demandée, elle est close. **M. le Président** nous relit les conclusions du préavis n° 2014/09.

Au vote, **le préavis n° 2014/09 est accepté** à une **large majorité** avec 1 avis contraire et 7 abstentions. En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2014/09;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2014 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 855'400.- (huit cent cinquante-cinq mille quatre cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 415'900.00 (quatre cent quinze mille neuf cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus ;
- de compenser la péjoration du résultat de Fr. 439'500.00 par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de Fr. 19'860'000.00 au 1er janvier 2014 ;
- le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire.

PREND ACTE

que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2014 est dès lors arrêté comme suit:

Excédent de revenus prévu au budget 2014	Fr.	0.0
Charges complémentaires	Fr.	855'400.00
Revenus complémentaires	Fr.	415'900.00
Résultat intermédiaire	Fr.	- 439'500.00
Prélèvement dans le fonds de réserve générale	Fr.	439'500.00
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2014	Fr.	--

Mme Pascale Manzini, Municipale, revenant sur la question abordée par M. Alain Blanchoud sur les beamers, répond comme suit : le compte n° 511.3152 concerne le primaire et le compte n° 521.3152, le secondaire. Pour le secteur secondaire, le budget est effectivement de CHF 8'500.00 ; il inclut un montant de CHF 5'500.00 pour l'acquisition de nouveaux beamers destinés à équiper les salles de sciences et de travaux manuels. CHF 1'000.00

supplémentaires sont demandés ; il est en effet difficile d'anticiper les réparations devant intervenir en cours d'année. Il reste cependant important que le matériel soit fonctionnel pour la rentrée scolaire. Cette explication est également applicable au secteur primaire (problèmes de matériel) ; le montant budgétisé est inférieur, car il n'y a pas de salles de sciences à équiper. Par contre, subsiste également pour Mme Manzini un petit doute quant à un éventuel copier/coller ...

POINT 8 Divers

M. le Président ouvre la discussion sur les Divers.

M. Alberto Perez a une petite remarque à l'attention de la Municipalité, concernant plus particulièrement Madame Petoud. Il est venu exceptionnellement à pied ce soir en raison du mauvais temps. En passant aux abords du collège de la Coquerellaz, il a constaté que des chéneaux sont bouchés. Un débouchage serait bienvenu afin d'éviter que des dégâts ultérieurs soient causés aux charpentes de ces bâtiments.

Mme Danièle Petoud, Municipale, présume que suite aux dernières intempéries, il est fort probable que des fragments de branches ou du feuillage soient à l'origine de ce problème. Des contrôles sont effectués, mais elle prend cependant bonne note de cette remarque.

M. Alfred Thomas pose trois questions concernant le Centre des Jeunes. L'automne passé, il y a eu une interpellation dans laquelle était mentionnée une enquête administrative (cf. pages 9 et 10 du procès-verbal du 1^{er} novembre 2013). Cette enquête a-t-elle abouti ? Une personne assure-t-elle l'intérim et quelles sont ses qualifications ? Quel est le taux de fréquentation de ce Centre ?

Mme Anne-Claude Studer, Municipale, confirme qu'une enquête a été réalisée, mais elle n'est cependant pas en mesure de s'exprimer ce soir sur cette question. Elle communiquera tout élément utile dès qu'elle le pourra, tant au Conseil qu'à la plate-forme jeunesse d'Ecublens, celle-ci ayant déjà reçu des informations mineures.

Le responsable du Centre, éducateur spécialisé HES, est en arrêt maladie depuis plusieurs mois. M. Steve Renggli assure l'intérim. Au 31 décembre 2013, le Centre employait une animatrice socioculturelle HES, un animateur au bénéfice d'un diplôme en théologie ainsi que d'une maturité socio-pédagogique et deux animateurs auxiliaires.

Sur base mensuelle, la fréquentation de ce Centre a quasiment triplé par rapport à l'année passée.

M. Aitor Ibarrola a entendu que le Comité d'Ecublens Animation a eu quelques soucis, ses membres auraient démissionné en bloc. S'agit-il de rumeurs ? Cas échéant, il serait bienvenu d'y couper court de suite, considérant l'importance de cette association dans la vie de notre Commune. Peut-on avoir quelques précisions afin de lever le doute ?

M. Pierre Kaelin, Syndic, dément cette rumeur : il n'y a pas eu de démission en bloc. De petits soucis internes sont survenus, comme dans toute association, dans toute famille. Quelques personnes œuvrant depuis de nombreuses années ont préféré démissionner – c'est ici l'occasion de les remercier chaleureusement pour leur activité. Il tient toutefois à rassurer les membres du Conseil : Ecublens Animation existe toujours ; sa présidence sera assurée *ad interim*. Le planning des animations et l'organisation des événements sont suivis et cette association sera épaulée par le Service de la Culture.

M. Aitor Ibarrola renouvelle l'annonce déjà faite il y a environ deux ans : la tortue de sa voisine a à nouveau fugué ... Si l'un des conseillers la retrouve, il est d'ores et déjà remercié de contacter Mme Bortis.

M. Didier Lannaz, Municipal, invite celui-ci à nous fournir une description ou une photo, la chose n'étant pas si évidente, puisque ces charmants reptiles à carapace se ressemblent tous !

POINT 9 **Communications municipales**

M. le Président ouvre la discussion sur les communications municipales point par point.

Au point 2 : Création d'un parc public sur la parcelle n° 2359 (ex-Garderie Domino) : **Mme Sylvie Pittet Blanchette** remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle souhaite simplement préciser qu'à son point de vue, l'intergénérationnel ne correspond pas forcément à cibler *d'un côté à l'autre* ; la moitié de la population écublanaise a moins de 55 ans. D'où le besoin de penser à tous les adultes de la Commune désireux d'avoir un espace pouvant leur être dédié.

Au point 6 : Planifications territoriales et constructions : **M. Frédéric Hubleur** adresse ses remerciements à la Municipalité pour le tableau récapitulatif très bien fait, permettant au Conseil d'avoir un bon aperçu de la situation. Il apprécierait que ces données soient tenues à jour afin que l'on puisse ainsi suivre l'évolution. Pour les plans de quartiers qui sont déjà bien avancés et dont on connaît l'emprise, serait-il possible d'obtenir un plan permettant de visualiser ce que cela représente ? D'autre part, référence faite à la réponse communiquée à Mme Pittet-Blanchette (point 2 des Communications municipales), mention d'un plan de quartier dans le secteur ex-Domino y figure. Est-ce le plan Pangaz ou un autre plan ?

M. Didier Lannaz, Municipal, confirme la mise à jour du tableau sur le site de la Commune. Quant au secteur ex-Domino, il sera compris dans le périmètre du nouveau plan de quartier désigné à l'heure actuelle sous Pangaz, appellation qui sera ultérieurement renommée.

M. Pierre Zwahlen complimente la Municipalité pour le tableau ici discuté. Afin de mieux comprendre, lorsqu'on parle d'un *horizon de planification* – conscient que ces dates sont indicatives – il désirerait savoir ce qui prime. Est-ce le fait de soumettre un préavis au Conseil ou le Service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité se réfère-t-il à une autre échéance ? Quel est le critère retenu pour un *horizon de planification* ?

M. Didier Lannaz, Municipal répond en se référant à un exemple concret : Croset Parc 2014 : Il est prévu de soumettre un préavis au Conseil du 2 octobre prochain. Il s'agit toutefois de ne pas confondre planification et construction. Après mise à l'enquête, cet objet sera soumis à nouveau pour l'étape de construction.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Avant de clore la séance, M. le Président transmet les informations suivantes :

Les rapporteurs des commissions permanentes sont priés de bien vouloir rédiger un rapport d'activité pour le Conseil du 2 octobre 2014. Ce document, à remettre à notre Secrétaire, sera ensuite mis en ligne pour consultation.

Une manifestation intitulée TKITOI : *L'aventure intérieure : viens découvrir qui tu es avec les chercheurs de l'Unil* aura lieu les samedi 24 mai et dimanche 25 mai 2014. Entrée libre de 11h00 à 18h00. Notre collègue, M. Gérald Lagrive sera présent le dimanche 25 mai.

M. le Président invite les membres à prendre leur enveloppe pour le Conseil du 26 juin 2014 ainsi que l'ordre du jour mis à leur disposition, précisant que les Conseillers siégeant au sein de la Commission des finances ou de la Commission de gestion ayant déjà reçu le rapport de

gestion et les comptes de notre commune, seule une enveloppe A5 nominative leur est destinée.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en adressant ses remerciements à toutes les personnes présentes pour leur participation et leur souhaite une très bonne fin de soirée. Il est 21h20.

Ecublens, le 27 mai 2014

Le Président

La Secrétaire

Cédric Weissert

Chantal Junod Napoletano

Annexe :

Lettre de démission de M. Michele Perlini